Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1880

Artikel: Dépénaliser la consommation de stupéfiants?
Autor: Erard, Lucien
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009864

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dépénaliser la consommation de stupéfiants?

Lucien Erard • 19 août 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15109

Le rapport publié par l'OFSP en mai dernier déjà mérite mieux qu'une polémique au creux de l'été

La prohibition de l'alcool aux USA dans l'entre-deux guerres comme de la drogue aujourd'hui nourrit le crime organisé, source de profits gigantesques et d'un pouvoir mafieux destructif. Ni la police et les douanes, ni les mesures contre le blanchiment d'argent n'en ont jamais fait façon.

Passe encore si l'interdiction freinait réellement la consommation de drogues. Or celles-ci sont disponibles à chaque coin de rues, sans contrôle. Alors qu'il faut être pharmacien pour vendre une aspirine, nos enfants doivent acheter des produits potentiellement mortels à des escrocs et se piquer avec des seringues infectées mortellement dans des toilettes publiques éclairées en bleu pour qu'ils ne trouvent pas leur veine. Pire encore, on leur donne gratuitement la drogue à l'essai pour s'en faire de nouveaux clients.

Punir la consommation est tout aussi inefficace, voire contreproductif: C'est en France et aux Etats-Unis, particulièrement répressifs, que la consommation de cannabis est la plus élevée. Dépénaliser la consommation pour renforcer la répression du trafic constitue un progrès largement reconnu et admis de tous les spécialistes. Si la presse a attendu le creux du mois d'août pour faire ses choux gras de la dépénalisation des drogues [8] , en se référant à un rapport de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), *Défi Addictions* [9] *- Fondements d'une approche durable de la politique des addictions en Suisse*, passé pourtant inaperçu à sa publication fin mai dernier, c'est que le rapport n'en fait pas état. C'est dans un commentaire demandé à l'un de ses auteurs, le professeur van der Linde, par le quotidien *Le Temps* [10] qu'il a fallu chercher une référence en faveur de la dépénalisation.

Ce que dit en fait ce rapport, c'est qu'il faut beaucoup mieux contrôler l'offre de produits pouvant entraîner la dépendance, à commencer par l'alcool qui fait bien plus de dégâts que d'autres drogues. Réglementer, limiter l'offre est efficace pour l'alcool – augmentation des prix par l'impôt, réduction des heures d'ouverture, interdiction de vente aux enfants – mais aussi pour la drogue. En 2004 il s'en est fallu de quelques voix au Conseil national pour que soit accepté le projet déjà voté à une large majorité au Conseil des Etats de dépénalisation de la consommation et de contrôle du marché du cannabis. En effet dépénaliser la consommation d'un produit, ce qui était, et reste *de facto* le cas dans la plupart des cantons, n'a pas de sens s'il faut se contenter de fermer les yeux sur un trafic juteux. Des dizaines de *« shops »*, avec souvent pignon sur rue, géraient alors ce trafic qui alimentait progressivement toute l'Europe. Et c'est pourquoi ce projet prévoyait une stricte réglementation de la production et du commerce de cannabis: interdiction de vente aux enfants et aux non résidents, contrôle de la qualité et du taux de THC du produit, taxe pour rendre le prix du produit suffisamment dissuasif.

C'est le mérite du rapport de l'OFSP de tenter une approche plus cohérente de l'ensemble des addictions et de la réduction des risques. C'est son mérite aussi de rappeler que la société a des responsabilités et surtout des moyens d'action à l'égard de ses membres les plus faibles et les plus influençables. Or mieux contrôler l'offre, qu'il s'agisse d'alcool, de vin ou de bière d'une part ou de jeux d'argent d'autre part, c'est toucher à des intérêts puissants. Il fallait donc assassiner ce rapport. Le présenter comme un plaidoyer pour la dépénalisation de toutes les drogues y suffira. Dommage et surtout malhonnête.